



CAP MAINTENANCE DES MATÉRIELS

OPTION B : MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION

RNCP 29655*

OBJECTIFS

Ce professionnel prépare et organise ses interventions sur les matériels de construction et de manutention. Il assure leur entretien et leur réparation. Il change des éléments, des organes ou des pièces lors de la dépose-repose ou du démontage-remontage de sous-ensembles. Il réalise des mesures simples et des contrôles sur les parties mécaniques, électriques, hydrauliques ou pneumatiques. En fin d'intervention, il sait rendre compte à sa hiérarchie et à son client. Il peut travailler dans une entreprise de maintenance, de location ou de distribution de matériels agricoles, une entreprise de parcs et jardins, de bâtiment, de travaux publics ou de manutention.

ACTIVITÉS

- Organiser l'intervention
- Effectuer un pré-diagnostic
- Réaliser une intervention
- Réceptionner et restituer le matériel

COMPÉTENCES

- Collecter les informations nécessaires à son intervention
- Ecouter et dialoguer en interne ou avec un tiers
- Constaté et identifier l'état du système
- Analyser les organisations fonctionnelle et structurelle d'un système
- Mettre en oeuvre le système
- Effectuer les contrôles, les mesures
- Régler, paramétrer
- Réaliser des opérations de fabrication mécanique
- Contrôler la qualité de son intervention

ENSEIGNEMENT

Durée et organisation de la formation :

La formation se déroule sur deux années scolaires, en alternance par apprentissage (un contrat d'apprentissage de deux ans doit être établi avec une entreprise de Travaux Publics). Le Centre de Formation dispense l'enseignement général, l'enseignement technologique, et une partie de l'enseignement pratique (notions générales, activités ne pouvant être suivies en entreprise).

Cette formation représente :

- 12 semaines la 1^{ère} année de septembre à juin (420 h)
 - 12 semaines la 2^{ème} année de septembre à juin (420 h)
- Les semaines d'enseignement en centre sont toutes d'une durée de 35 heures. L'entreprise est chargée d'approfondir la formation pratique de l'apprenti, de façon à ce que ce dernier soit en mesure à la fois de satisfaire aux épreuves de l'examen et d'acquérir une expérience du métier.

Recrutement et inscription des apprentis à l'École des TP :

La formation proposée préparant au CAP, un niveau scolaire minimum des classes de 3^{ème} des collèges est exigé ou 15 ans. La pré-inscription à l'École des TP se fait directement sur notre site internet. Candidature en ligne à partir de janvier. Modalités d'admission & d'accès : Réponse dans un délai de 3 semaines après un entretien et un test de positionnement, admission définitive sous réserve d'avoir un contrat d'apprentissage. Entrée en formation septembre /octobre nous contacter dans les autres cas.

Contenu de la formation :

- Enseignements généraux : français, histoire-géographie, mathématiques, sciences, EPS, anglais
- Enseignements professionnels : PSE, réception d'un matériel en dysfonctionnement, réalisation d'une intervention sur un matériel, intervention en milieu professionnel

Mode d'évaluation :

Cette formation est en CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Poursuite d'études :

Bac professionnel maintenance des matériels TP

MODALITÉS PRATIQUES

Lieu de formation :

Maison Familiale Rurale : Rue du Bressot - 70230 Montbozon

Transport :

En plus du réseau de transports en commun habituel, la MFR met en place une navette depuis la Gare principale de Besançon ainsi qu'un Bus au départ de L'Alsace qui sillonne également le territoire de Belfort.

Hébergement et restauration :

La Maison Familiale Rurale de Montbozon (70), dispose de structures permettant d'accueillir les apprentis en internat. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des apprentis (avec possibilité de prise en charge d'une partie par l'école dans certaines conditions).

Recherche d'une entreprise d'accueil :

Si le futur apprenti n'a pas trouvé de lui même un employeur, l'École peut l'aider dans ses recherches.

Tarifs des formations :

Le code du travail fixe un principe de gratuité de la formation suivie par les apprentis (art L.62LL-L du code du travail). Ce principe de gratuité s'applique à l'apprenti comme à son représentant légal. Un reste à charge peut être appliqué pour les entreprises accueillant un apprenti en fonction de la formation suivie et du niveau de prise en charge de l'OPCO. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CFA adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.

DÉBOUCHÉS

Cette formation vous donne accès au poste suivant :

Mécanicien d'engins.